

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .....15

Nombre de conseillers en  
exercice : .....29

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10/02/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents** :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

#### **Mandat de procuration** :

**Absents** : Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER

**Voix consultatives** : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....22

Absents ayant donné mandat de procuration.....0

Absents.....6

Votants.....22

#### **Délibération 2022 002**

##### **Administration Générale :**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

##### **Administration Générale** : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

DOB en annexe

Sur proposition de Monsieur le Président, après avis du Bureau de Pôle,

le Comité de pôle décide à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2022 du PETR annexée au présent rapport ;

**Délibération :**

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, et après avis du bureau, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PRENDS** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022, sur la base du rapport annexé à la délibération
- **AUTORISE** le président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 28 février 2022  
Philippe DANIEL,  
Président.

